

Mention Complémentaire

Animation-gestion de projets dans le
secteur sportif

Diplôme professionnel de niveau IV



PROJET RENTREE 2019

Mention Complémentaire

Animation-Gestion de Projets dans le Secteur Sportif

portée par le CFA «Sport et Animation Rhône-Alpes »
en partenariat avec CSND Villefranche/saône

En Apprentissage

Les titulaires de la MENTION COMPLÉMENTAIRE

Animation-Gestion de Projets dans le Secteur Sportif

pourront viser des activités professionnelles dans le champ de l'animation, l'administration et la gestion de projets ou d'organisations.

Ils pourront intervenir dans le secteur économique du sport, dans des associations ou collectivités ou toute structure promouvant les activités physiques ou sportives, y compris dans un cadre périscolaire.

En poursuivant après la MENTION COMPLÉMENTAIRE Animation-Gestion de Projets dans le Secteur Sportif, vers une formation au brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (**BP JEPS**), ils encadreront des activités de découverte, d'animation et d'éducation.

Important : La réussite de la mention complémentaire leur permet de valider les 2 premières unités capitalisables du BPJEPS qui en compte 4. Ils peuvent ainsi le conduire ensuite en une seule année au lieu de 2.

Public concerné :

- Disposer d'un diplôme de niveau 5 au minimum sachant qu'un diplôme ou un niveau 4 est largement préférable
- Salariés, en recherche d'emploi ou élèves
- Formation initiale ou continue

RYTHME DE FORMATION EN APPRENTISSAGE

L'apprentissage est un mode de formation en alternance qui associe une formation pratique et concrète chez un employeur et des enseignements plus théoriques dispensés dans un centre de formation.

Le temps de formation dans un CFA est de 400 heures par an. Il est organisé sur une journée et une demi-journée dans la semaine.

Le reste du temps se passe chez l'employeur.

Durant la formation, l'apprenti a un statut de salarié (avec les mêmes droits et la même couverture sociale) perçoit une rémunération (pourcentage du SMIC et exonération fiscale suivant son âge et son niveau scolaire) u compris pendant la période de formation théorique au CFA.

MENTION COMPLÉMENTAIRE

Animation-gestion de
projets dans le secteur
sportif